

Central :

1 Coordonnées de l'abonné

Nom et Prénom : _____ CIN / Carte de séjour : _____
 Date de naissance : _____ Date et lieu d'établissement : _____
 Adresse : _____ N° GSM : _____ N° tél. fixe : _____
 Ville : _____ Code postal : _____ E-mail de contact : _____
 Gouvernorat : _____ Domaine d'activité : _____
☐ Nouveau client ☐ Ancien client Profession : _____
 Code Client : _____

2 Accès ADSL (TTC)

N° de Tél. pour la connexion ADSL : _____

☐ Smart ADSL Up to 4 Méga

☐ Smart ADSL Up to 20 Méga

2 adresses e-mails gratuites

☐ **G - Cloud** Espace : 20 Go
10 dt ht/mois
☐ **G - Kids** 5 dt ttc/mois
☐ **G - Sync** 2 dt ttc/mois
☐ **G - Antivirus** 5,6 dt ttc/mois
☐ **G - Sms** 2 dt ttc/mois
☐ **G - Ftp** 2 dt ttc/mois

Valeur contrat TTC :

3 Durée minimale du contrat

1 an ☐

2 ans ☐

4 Périodicité de paiement

Mensuelle ☐

Trimestrielle ☐

Semestrielle ☐

Annuelle ☐

☐ J'accepte de recevoir des informations commerciales de GlobalNet sur mon e-mail de contact

Cachet Tunisie Télécom

Case réservée à GlobalNet

Chargé du dossier : _____

Fait à _____, le ____ / ____ / ____

Signature précédée de la mention «Lu et Approuvé»

Agences Grand Tunis

- 53 Rue des Minéraux, 2035 La chargaia I - Tunis
- Immeuble Ennour, Centre Urbain Nord, 1082 - Tunis.
- Immeuble 3S, Lotissement Ennassim (Par Avenue Kheireddine Pacha) 1073 Montplaisir - Tunis.
- Immeuble Dalya II, 45 Bld de l'Environnement, 2097 Boumhal Bassatine - Tunis
- Immeuble l'Empereur, Avenue Hédi Nouira, 2037 Ennasr II - Tunis.
- Angle Rue Aziz Tej, 18 Janvier, 2080 Ariana - Tunis
- 112, Avenue de la Liberté, 1002 Tunis
- Immeuble Jannet, Avenue des Martyrs, 2074 El Mourouj 5 - Tunis
- 39 Bis, Avenue Taeib Mhiri, 2070 - La Marsa

Agence Béja

Centre Médical, Avenue de l'Environnement, 9000 - Béja.

Agence Bizerte

• 31 Avenue Habib Bourguiba, 7000 - Bizerte.

Agences Sousse

- Immeuble Amen Banque, Boulevard du 14 Janvier, 4051 Khzema Est - Sousse.
- Immeuble Nouicer, 27 Avenue Habib Bourguiba, 3^{ème} étage, B 32, 4000 Bab Bhar - Sousse

Agence Monastir

- Immeuble 9, Avenue le Combattant Suprême, Route de Kairouan, 5000 - Monastir.

Agences Sfax

- Immeuble El Ain Palace, 1^{er} étage, Avenue de la liberté, 3027 - Sfax.
- Immeuble Maâlej, Avenue 5 Août, 3002 - Sfax.

Tél. : 70 014 071

Tél. : 70 014 072

Tél. : 70 014 050

Tél. : 70 014 052

Tél. : 70 014 051

Tél. : 70 014 070

Tél. : 70 014 074

Tél. : 70 014 075

Tél. : 70 014 076

Tél. : 70 014 073

Tél. : 70 014 054

Tél. : 70 014 055

Tél. : 70 014 056

Tél. : 70 014 059

Tél. : 70 014 057

Tél. : 70 014 058

Fax : 70 014 081

Fax : 70 014 082

Fax : 70 014 060

Fax : 70 014 062

Fax : 70 014 061

Fax : 70 014 080

Fax : 70 014 084

Fax : 70 014 085

Fax : 70 014 086

Fax : 70 014 083

Fax : 70 014 064

Fax : 70 014 065

Fax : 70 014 066

Fax : 70 014 069

Fax : 70 014 067

Fax : 70 014 068

gnet
GlobalNet

ماي بعد عليك شيء

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES SMART ADSL

Les présentes conditions générales de vente particulières, précisées au contrat d'abonnement ADSL, sont les seules clauses déterminantes de l'accord entre le client et GlobalNet, la signature dudit contrat d'abonnement par le client, implique obligatoirement l'adhésion des deux parties à l'intégrité de ces clauses, sans aucune restriction.

ARTICLE 1. Objet

Les présentes conditions générales de vente ont pour objet de définir les modalités selon lesquelles GlobalNet fournit les services ADSL au client, à l'adresse d'installation indiquées lors de la souscription. Le client domicilié, en Tunisie, dans une zone couverte par l'ADSL, disposera du service à l'adresse mentionnée, sur le numéro de téléphone qu'il aura indiqué sur ce contrat d'abonnement lors de la souscription.

ARTICLE 2. Définition du service

- 2.1 Le service ADSL permet au client qui l'accepte de se connecter à l'Internet haut débit sans limitation de durée de connexion
- 2.2 Deux débits sont possibles : ADSL 4 Mbps et ADSL jusqu'à 20 Mbps

ARTICLE 3. Entrée en vigueur et durée de contrat

- 3.1 Le présent contrat prend effet à partir de la date de la mise en service et est souscrit pour une durée convenue entre les deux parties et mentionné sur le contrat.
- 3.2 La durée minimale du contrat est d'un (1) an.
- 3.3 Le contrat est reconduit tacitement à l'expiration de ce délai.
- 3.4 La date de l'activation de la ligne ADSL est communiquée au client via l'un des moyens suivants : SMS, Téléphone, Fax ou e-mail.

ARTICLE 4. Conditions de mise à disposition

- 4.1 Le matériel nécessaire à la connexion (modem routeur) est mis à la disposition du client durant toute la période de l'abonnement à titre de prêt.
- 4.2 Dans le cas de prêt le matériel reste la propriété de GlobalNet ; le client ne peut par conséquent disposer de ces équipements en dehors du cadre de l'utilisation du service ADSL prévue par son abonnement. Il lui est donc formellement interdit de céder, sous louer, transformer, transférer ou prêter tout équipement propriété de GlobalNet sous quelque forme que ce soit.
- 4.3 En cas de résiliation de contrat, le client s'engage à restituer l'équipement mis à disposition en bon état ou de payer sa valeur. La récupération du matériel ou de sa valeur par GlobalNet est une condition nécessaire et préalable à toute résiliation de contrat. (La valeur du modem est de 75 dt TTC)
- 4.4 En cas de dysfonctionnement du modem, le client a la possibilité de l'échanger contre un autre équipement de la même marque ou autre marque sous réserve du respect des règles de garanties relatives. La garantie ne couvre pas les incidents dus à un mauvais usage tel que : surtension, erreur de branchement, chutes de tout genre, etc... Toute réparation ou remplacement fait au cours de la période de garantie n'a pas pour effet de prolonger la durée initiale de cette garantie, en cas de panne non couverte par la garantie, le client s'engage à racheter un modem.
- 4.5 Le client n'a le droit qu'à un seul modem par contrat d'abonnement.

ARTICLE 5. Tarifs du service d'accès, facturation et paiement

- 5.1 Les tarifs en vigueur sont ceux mentionnés sur le contrat d'abonnement.
- 5.2 En cas de baisse des tarifs ADSL de GlobalNet, le client bénéficiera automatiquement des nouveaux prix. La nouvelle tarification est appliquée à partir de la première mensualité suivant la baisse.
- 5.3 Les tarifs promotionnelles ou les remises spéciales sont applicables uniquement lors de la première facturation, les tarifs en vigueur seront applicables lors du paiement des prochaines échéances.
- 5.4 La facturation des sommes dues au titre du présent contrat débute à partir de la date de la première connexion effectuée par le client.
- 5.5 Les paiements sont mensuels, trimestriels, semestriels ou annuels.
- 5.6 Le règlement de chaque période doit être effectué à l'avance, conformément au mode de paiement choisi par le client sur le contrat.
- 5.7 Le non paiement d'une facture par le client à l'échéance prévue entraînera de plein droit la suspension provisoire de la connexion ADSL.
- 5.8 En cas de suspension provisoire, la réactivation de l'accès ne peut être effectuée qu'après réception du règlement de la période précédente, y compris la période de suspension de la connexion.
- 5.9 En aucun cas le client ne peut invoquer la non réception de la facture pour justifier un défaut de paiement à l'échéance

ARTICLE 6. Modification de l'abonnement et transfert de ligne

- 6.1 Toute demande de modification de l'abonnement en cours (changement de débit, de mode de paiement ou de matériel) ainsi que toute réclamation émanant d'un client doit être formulée par écrit et adressé à la direction commerciale de GlobalNet.
- 6.2 Toute demande de transfert d'abonnement d'une ligne à une autre fait appel à la reconstitution du dossier client. Ainsi, le client est appelé à fournir tous les papiers nécessaires à la construction d'une connexion ADSL sur le nouveau numéro de téléphone support ADSL.

ARTICLE 7. Confidentialité

- 7.1 Le droit d'accès accordé au client par son abonnement est strictement personnel. De ce fait, à chaque client sont attribués des paramètres de connexion (identifiant(s) ou (login) et mot(s) de passe) lui permettant de se connecter à Internet ou d'accéder aux services de messagerie électronique.
- 7.2 Les paramètres de connexion confiés au client sont confidentiels. Le client est donc seul responsable de leur détournement ou utilisation non autorisée, le client s'engage par conséquent à se prémunir contre ces éventualités et dispose de la possibilité de procéder, volontairement et à tout moment, à la modification de ses paramètres de connexion. GlobalNet se réserve le droit, toutefois, le droit de modifier les paramètres de connexion pour des besoins d'ordre technique auquel cas, le client sera prévenu à l'avance.

ARTICLE 8. Responsabilités

- 8.1 Le client est présumé connaître les caractéristiques et limites des services Internet et désengage par conséquent la responsabilité de GlobalNet pour tout incident se rapportant aux points suivants :
- 8.2 Le rôle de GlobalNet est de fournir la connexion Internet au client par l'intermédiaire de son centre serveur et ne dispose donc d'aucune responsabilité sur les données transmises et ne peut exercer aucun contrôle sur le contenu, la nature ou les caractéristiques des informations transmises.
- 8.3 Le client est entièrement responsable de son équipement connecté au centre serveur et de tout dommage éventuel pouvant survenir du fait de leur connexion.
- 8.4 Le client s'engage à respecter les droits des tiers, notamment les droits sur les personnalités, les droits de propriété intellectuelle des tiers tels que droits d'auteurs, droits sur les brevets sous les marques.
- 8.5 GlobalNet est habilitée à suspendre le service sans indemnités de part et d'autres pour toute opération planifiée de remise à niveau, de maintenance préventive ou corrective ou encore d'extension de son réseau.

ARTICLE 9. Résiliation ou fin de contrat

- 9.1 L'application des présentes correspond à la durée de l'abonnement choisi par le client et mentionné dans le contrat à compter de la date de réservation du port ADSL par Tunisie Telecom.
- 9.2 Toutefois, le contrat est prorogé par tacite reconduction pour la même période que l'abonnement initial, sauf demande de résiliation, notifiée par le client et signalé par lettre recommandée, avec accusé de réception au moins de 30 jours avant l'échéance du terme de l'abonnement.
- 9.3 Si la résiliation est demandée avant l'expiration de la durée minimale prévue à l'article 3 le client sera redevable du montant des mensualités restantes jusqu'à la fin de la durée de l'abonnement à l'exception des cas de résiliation anticipée pour motif légitime, auquel cas, le client devra joindre à sa demande de résiliation les pièces justificatives. Après réception de la lettre de résiliation, le contrat prend fin à l'expiration de la durée en cours.
- 9.4 La résiliation ne saurait en aucun cas résulter de la seule restitution par le client du matériel à GlobalNet ou de la suspension provisoire de l'accès pour non paiement. GlobalNet se réserve le droit de continuer à facturer le coût de l'abonnement jusqu'à l'accomplissement des formalités de résiliation
- 9.5 GlobalNet se réserve le droit de résilier le contrat dans les cas suivants : non paiement des factures dues après un délai supérieur à 15 jours ou non respect par le client des dispositions du présent contrat.

Fait à _____, le ____ / ____ / ____
Signature précédée de la mention «Lu et Approuvé»

Agences Grand Tunis

- 53 Rue des Minéraux, 2035 La charga I - Tunis
- Immeuble Ennour, Centre Urbain Nord, 1082 - Tunis.
- Immeuble 3S, Lotissement Ennassim (Par Avenue Kheireddine Pacha) 1073 Montplaisir - Tunis.
- Immeuble Dalya II, 45 Bld de l'Environnement, 2097 Boumhal Bassatine - Tunis
- Immeuble l'Empereur, Avenue Hédi Nour, 2037 Ennasr II - Tunis.
- Angle Rue Aziz Tej, 18 Janvier, 2080 Ariana - Tunis
- 112, Avenue de la Liberté, 1002 Tunis
- Immeuble Jannet, Avenue des Martyrs, 2074 El Mourouj 5 - Tunis
- 39 Bis, Avenue Taeib Mhiri, 2070 - La Marsa

Agence Bèja
Centre Médical, Avenue de l'Environnement, 9000 - Bèja.

Agence Bizerte

- 31 Avenue Habib Bourguiba, 7000 - Bizerte.

Agences Sousse

- Immeuble Amen Banque, Boulevard du 14 Janvier, 4051 Khzema Est - Sousse.
- Immeuble Nouicer, 27 Avenue Habib Bourguiba, 3^{ème} étage, B 32, 4000 Bab Bhar - Sousse

Agence Monastir

- Immeuble 9, Avenue le Combattant Suprême, Route de Kairouan, 5000 - Monastir.

Agences Sfax

- Immeuble El Aïn Palace, 1^{er} étage, Avenue de la liberté, 3027 - Sfax.
- Immeuble Maâlej, Avenue 5 Août, 3002 - Sfax.

Tél. : 70 014 071	Fax : 70 014 081
Tél. : 70 014 072	Fax : 70 014 082
Tél. : 70 014 050	Fax : 70 014 060
Tél. : 70 014 052	Fax : 70 014 062
Tél. : 70 014 051	Fax : 70 014 061
Tél. : 70 014 070	Fax : 70 014 080
Tél. : 70 014 074	Fax : 70 014 084
Tél. : 70 014 075	Fax : 70 014 085
Tél. : 70 014 076	Fax : 70 014 086

Tél. : 70 014 073	Fax : 70 014 083
Tél. : 70 014 054	Fax : 70 014 064

Tél. : 70 014 055	Fax : 70 014 065
Tél. : 70 014 056	Fax : 70 014 066

Tél. : 70 014 059	Fax : 70 014 069
-------------------	------------------

Tél. : 70 014 057	Fax : 70 014 067
Tél. : 70 014 058	Fax : 70 014 068

